

Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-094

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER(20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{ER} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

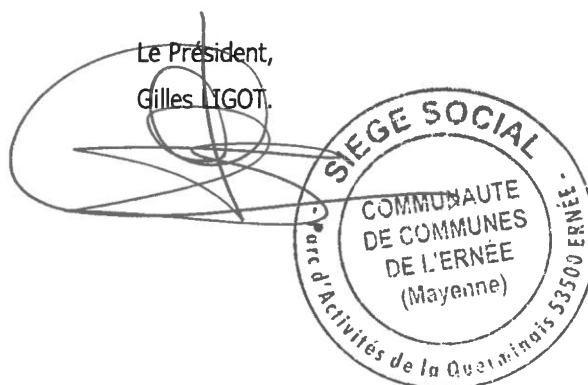
→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2025.

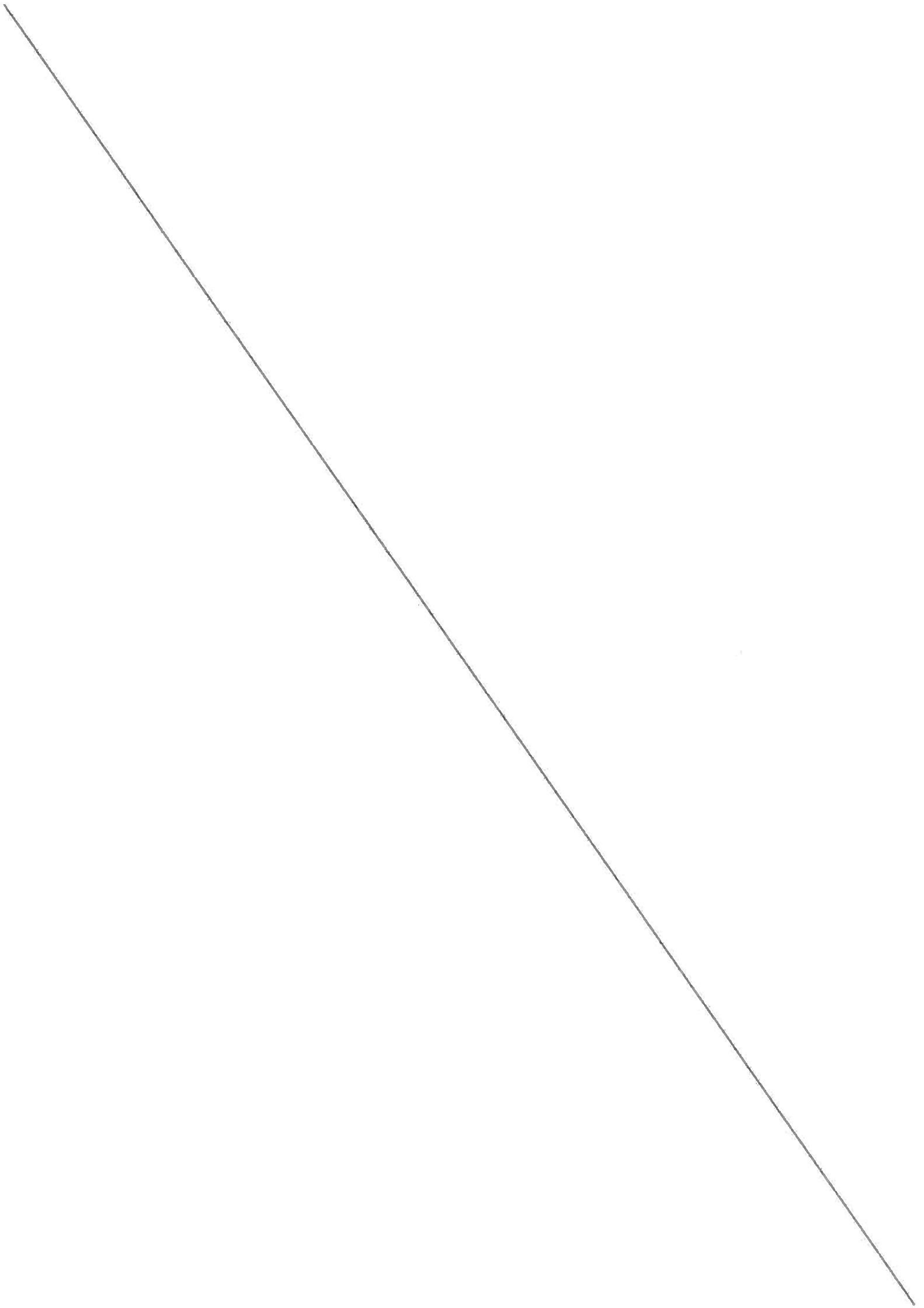
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT





Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-095

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REINTEGRATION DU CIAS DE L'ERNEE ET REPRISE EN GESTION DIRECTE DES COMPETENCES SOCIALES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2003, actant la création d'un centre intercommunal d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2004,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée précisant les missions du CIAS de l'Ernée au chapitre 2 « Compétences supplémentaires » et paragraphe 2.4 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » et ses 4 enjeux portés par le CIAS de l'Ernée,

VU la délibération n° DL-2025-20 en date du 25 juin 2025 du Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée actant le projet de réintégration du CIAS de l'Ernée au sein de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes de l'Ernée de rationaliser l'organisation et la gestion de l'action sociale d'intérêt communautaire pour en faciliter une meilleure visibilité et lisibilité,

CONSIDERANT le besoin d'apporter plus de cohérence et transversalité avec les autres services de la CCE,

CONSIDERANT que le CIAS exerce les missions suivantes :

- Les deux France services
- L'espace de découvertes et d'initiatives (EDI) dénommé l'Escapade
- L'aide alimentaire au travers de La P'tite épicerie
- La boutique solidaire de vêtements, linge de maison et petits matériels de puériculture dénommée « La P'tite boutique »
- Le Relais petite enfance
- Les actions de soutien à la parentalité
- L'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation des dispositifs de contractualisation avec la CAF de la Mayenne, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe et l'ARS des Pays de la Loire

CONSIDERANT que les missions exercées par le CIAS de l'Ernée relèvent de l'action sociale d'intérêt communautaire et peuvent être assurées directement par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le CIAS est inscrit dans les statuts et qu'il conviendra de modifier les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée lors d'une révision statutaire ultérieure,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du CST réuni le 18 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la dissolution du CIAS à compter du 1^{er} janvier 2026.

→ **DECIDE** que les compétences exercées jusqu'alors par le CIAS seront désormais assurées directement par la Communauté de Communes.

→ **VALIDE** le transfert du personnel du CIAS à la Communauté de Communes

→ **DECIDE** de clôturer le budget CIAS de l'Ernée au 31/12/2025 avec une intégration du passif et de l'actif dans le budget principal de la Communauté de communes à compter du 01/01/2026 sachant que les biens sont transférés en pleine propriété

→ **PRECISE** que les résultats de clôture 2025 du budget CIAS seront repris au budget principal de la Communauté de Communes après le vote du CFU 2025.

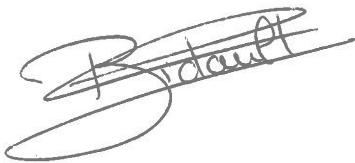
→ **CHARGE M.** le Président ou son représentant d'informer les membres du CIAS, les partenaires institutionnels & associatifs, les usagers, les agents et les prestataires ainsi que de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires pour assurer la continuité des compétences reprises par la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

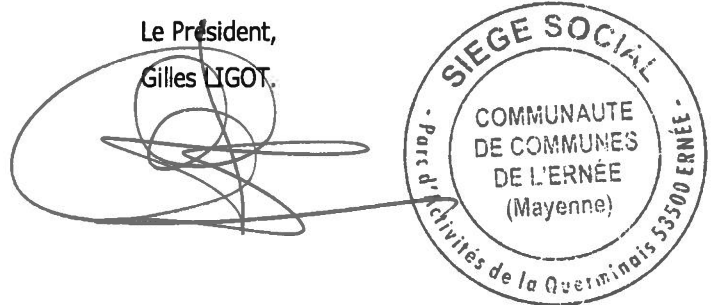
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT.



Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminias
PA de la Querminais - BP 28
53500 Ernée
02.43.05.98.80
accueil@lerne.fr
www.lerne.fr



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 24/09/2025

ID : 053-245300355-20250923-DL_2025_096-DE

Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-096

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ZA DE LA MISSION A ERNEE : CESSION DE LA PARCELLE AS 281 AU PROFIT DE M. CANTO ET MME RAMEL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la sollicitation de M. CANTO et Mme RAMEL pour l'acquisition d'une parcelle destinée à l'aménagement d'un parking pour autocars à proximité de son futur bâtiment d'activité,

CONSIDERANT l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (France Domaine) n°2025-53096-41194 en date du 17 juillet 2025, fixant la valeur vénale du terrain à 17 € HT/ m²,

CONSIDÉRANT que, bien que consultatif, cet avis a été dûment pris en compte,

CONSIDÉRANT que la collectivité justifie le prix proposé par la recherche de l'intérêt général, la consolidation d'un projet économique local et la cohérence avec la politique foncière antérieurement définie par la délibération DL-2018-051 en date du 12 mars 2018,

CONSIDÉRANT que cette opération s'inscrit dans le cadre de l'ambition n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes : « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises une capacité à rester compétitives »,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 09 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

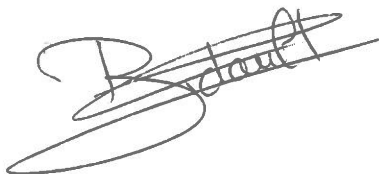
→ **AUTORISE** la cession de la parcelle AS 281, d'une superficie de 2 302 m², au profit de Mme Corinne RAMEL et M. Jean-Philippe CANTO, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 12 € HT/m², soit un montant total de 27 624 € HT,

→ **MANDATE** Maître FRITZINGER, office notarial d'Ernée, pour la rédaction de l'acte de vente, en lien avec Maître FOURCADE, notaire des acquéreurs,

→ **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-097

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

LA FONDERIE A ERNEE : REALISATION D'UNE PLATEFORME EMPIERREE ET MODALITE DE FINANCEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU la convention de location en cours avec la SAS LA FONDERIE 53,

VU le rapport présenté,

CONSIDÉRANT la demande formulée par les exploitants du site visant à améliorer les conditions d'accueil du public et à limiter les nuisances sonores,

CONSIDÉRANT la réalisation par la Communauté de communes d'un parking d'une capacité d'environ 50 places à proximité immédiate de la Fonderie,

CONSIDÉRANT que les travaux ont été confiés à l'entreprise Martin, retenue à l'issue d'une procédure de mise en concurrence,

CONSIDÉRANT que le coût des travaux s'élève à 31 945,56 € HT,

CONSIDÉRANT que ce coût a été porté par la Communauté de communes, mais qu'il sera répercuté sur les loyers versés par la SAS LA FONDERIE 53,

CONSIDÉRANT la simulation réalisée sur 20 ans à un taux d'intérêt de 3 %, représentant une augmentation d'environ 177 € HT par mois du loyer,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 09 septembre 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

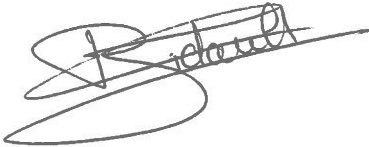
Contre :0

→ **APPROUVE** le principe de répercussion sur les loyers versés par la SAS LA FONDERIE 53 des travaux réalisés par la Communauté de communes, représentant une augmentation estimée à 177 € HT par mois à compter du 1er octobre 2025,

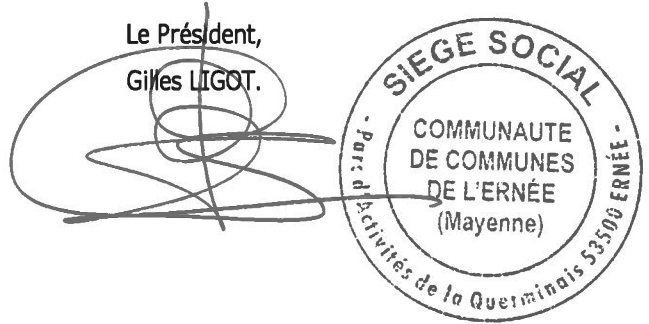
→ **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant au bail en ce sens et à engager toutes démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-098

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

WORKSHOP DE L'HABITAT : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES ETUDIANTS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », objectif n°1 « Permettre la diversification de l'offre en logements afin d'offrir un véritable parcours résidentiel sur le territoire » et objectif n°2 « Favoriser la rénovation, notamment énergétique, des logements sur le territoire »,

VU la délibération n°DL-2024-176 du 17 décembre 2024 approuvant l'organisation du workshop de l'habitat dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire,

VU la délibération n°DL-2025-044 du 11 mars 2025 approuvant la convention de Pacte territorial France Rénov' (PIG) 2025-2029,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel du workshop de l'habitat,

CONSIDERANT l'intérêt d'organiser un workshop de l'habitat avec les communes d'Ernée et Saint-Denis-de-Gastines pour mettre en valeur des logements vacants et faciliter leur commercialisation,

CONSIDERANT la volonté de défrayer les frais de transport des étudiants,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ DECIDE de participer aux frais de transport des étudiants du workshop de l'habitat sur la base du barème ci-dessous :

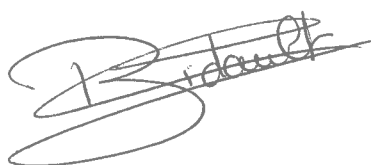
Moyens de transport	0 à 400 km	401 à 1 000 km	Plus de 1 001 km
Train	15 €	50 €	120 €
Voiture	10 €	30 €	80 €
Covoiturage	15 €	50 €	100 €

→ **PRECISE** que le remboursement sera effectué sous la preuve d'un justificatif (péages, carburant, billet de train...), et que le nombre de kilomètres sera la référence et sera calculé depuis la ville d'habitation.

→ **AUTORISE** le versement des participations financières aux étudiants présents lors du workshop de l'habitat pour un montant total de 588.70 €

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-099

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment :

-L'ambition n°1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », Objectif 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte », Objectif n° 6 « Accompagner la mutation de l'agriculture du territoire »,

-L'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », et tous les objectifs qui la constitue.

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du territoire et notamment dans le cadre de son Axe n°4 « Faire de l'Agriculture un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux »,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de travailler à la préservation de l'activité agricole sur le territoire,

CONSIDERANT les enjeux communs en matière d'environnement définis par la Communauté de communes de l'Ernée et par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le travail engagé au sein de la collectivité sur la définition d'une stratégie foncière prenant en compte le Zéro Artificialisation Nette,

CONSIDERANT les actions en faveur de la biodiversité, de la préservation du bocage et de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

- **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire à compter de la date de signature pour une durée de 3 ans,
- **VALIDE** les conditions d'intervention de la collectivité dans ce partenariat,
- **APPROUVE** la participation financière prévisionnelle de la Communauté de commune dans la limite de 20 000 € sur 3 ans,
- **DESIGNE** les élus suivant pour participer au COPIL de suivi dudit partenariat :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles LIGOT	Gervais HAMEAU
Aude ROBY	Claudine DAUGUET
Jacqueline ARCANGER	Joannick LEBON
Thierry CHRETIEN	Fernand COGET

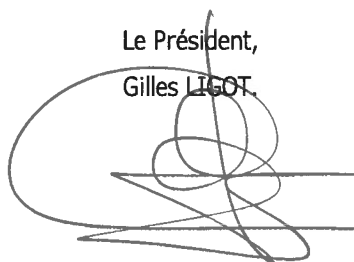
- **PROPOSE** la commune de Saint Hilaire du Maine comme commune « test » afin de s'engager dans le cadre du travail sur la dynamique foncière et agricole du territoire,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer la convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.




Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-100

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, relatifs au rapport sur le prix et la qualité de l'eau,

CONSIDERANT les données du rapport annuel 2024 présentées en séance,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau des Maires en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

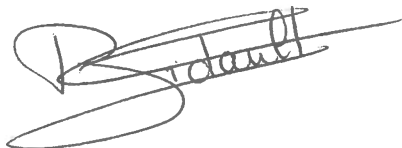
→ **ADOpte** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

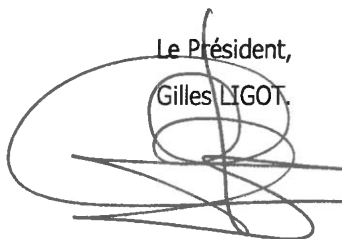
Pour extrait conforme,

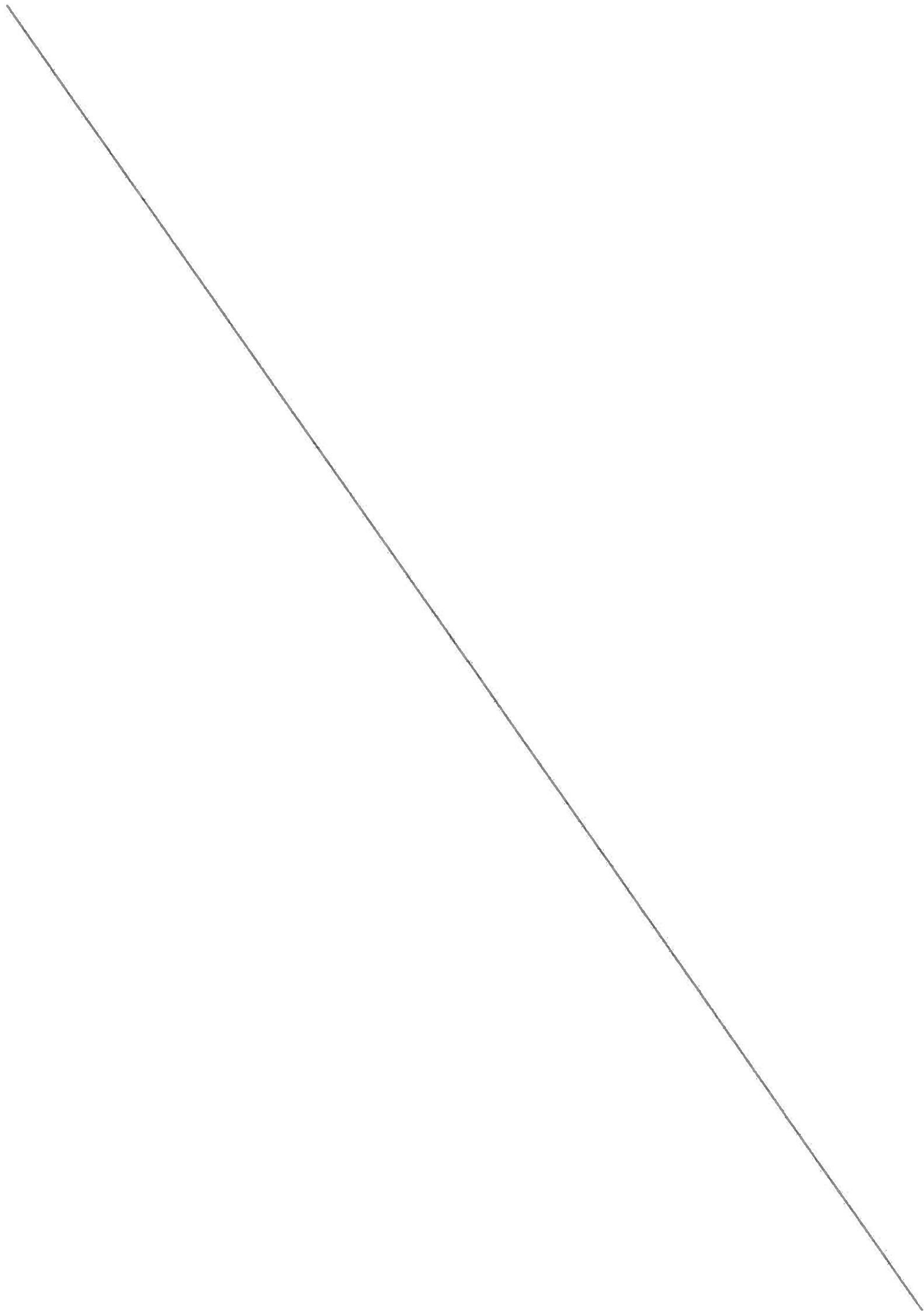
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT,





Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-101

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RENOVATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA BACONNIERE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement,

VU l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif,

CONSIDERANT les conclusions du Schéma directeur assainissement réalisé sur la commune de la Baconnière en 2021-2022 indiquant la nécessité de rénover la station d'épuration

CONSIDERANT les objectifs de qualité du bassin récepteur du rejet de la station d'épuration du SDAGE Loire Bretagne, qui intègre le système de traitement de la commune de La Baconnière à sa liste prioritaire

CONSIDERANT le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

CONSIDERANT les possibilités de financement du Conseil Départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 17 juin 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 16 Septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'une station d'épuration de type boues activée sans table d'égouttage d'une capacité de 1670 EH sur la commune de La Baconnière

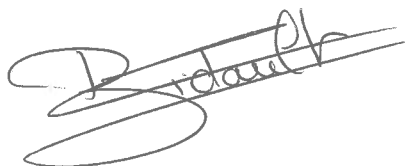
→ **AUTORISE** M. le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût total (HT)	Conseil Départemental 53 (30%)	Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	CCE (20%)
Etudes diverses (géotechniques / diagnostic amiante / mission de contrôle)	38 934	11 680	19 467	7 787
Maîtrise d'œuvre	79 795	23 939	39 898	15 959
Travaux (dont divers et imprévus)	2 009 000	602 700	1 004 500	401 800
TOTAL	2 127 729	638 319	1 063 865	425 546

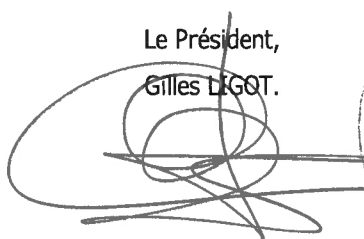
→ **AUTORISE** M. le Président à déposer le dossier Loi sur l'eau nécessaire à la réalisation de cette opération ainsi qu'à effectuer toute autre démarche nécessaire à la réalisation de ce projet

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.




Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-102

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 : ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION PREVISIONNEL

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée mentionnant l'exercice de la compétence eau et assainissement, et GEMAPI ?

VU la désignation de la prise d'eau potable d'Ernée comme captage prioritaire dans la cadre de la Loi Grenelle, impliquant la nécessité de mettre en place des actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captages ?

CONSIDERANT les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté Préfectoral du 18 mars 2022, qui inscrit comme enjeu prioritaire « la restauration de la continuité écologique et la qualité des milieux aquatiques » et la « restauration du bon état des masses d'eau » ?

CONSIDERANT les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mayenne, approuvé par arrêté inter-Préfectoral du 14 décembre 2014 (objectif 8 et 9 de l'enjeu III – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau et réduire l'utilisation des pesticides / objectif 6 de l'enjeu II – réduire le risque inondation / objectif1 de l'enjeu I – Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau),

CONSIDERANT le Plan climat Air Energie Territorial approuvé le 12 avril 2021 par le Communauté de communes de l'Ernée, (Axe 4, Fiche 25 – Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée),

CONSIDERANT la présence d'un technicien bassin versant et d'un technicien de rivière au sein de la structure,

CONSIDERANT le caractère non obligatoire des actions pour les propriétaires et exploitants

CONSIDERANT les possibilités de financement du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

CONSIDERANT les possibilités de financement du Conseil Régional des Pays de la Loire,

CONSIDERANT les possibilités de financement du Conseil Départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT les modalités de financement des divers partenaires impliquant la signature d'un « accord de territoire » d'une durée de 3 ans 2026-2028

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 15 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 16 Septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le programme d'actions de restauration de la ressource en eau pour les 3 prochaines années, résumé dans les plans de financements prévisionnels ci-dessous

→ **ADOpte** les plans de financement prévisionnels associés aux 3 volets du programme présentés ci-dessous :

Plan prévisionnel de financement du volet pollutions diffuses (budget eau potable)

	2026	2027	2028	TOTAL HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	CD53	CCE
Rencontres techniques							
Désherbage mécanique / semis direct / Profil cultural/couverts végétaux	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	7 500 €	4 500 €	3 000 €
Diagnostics pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales ou assimilé	850 €	850 €	- €	1 700 €	850 €	510 €	340 €
Suivi qualité d'eau	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	4 500 €	2 700 €	1 800 €
Actions de lutte contre l'érosion							
Créations de talus / plantation de haies / Mares/ autres	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €	22 500 €	13 500 €	9 000 €
Etat des lieux des évacuations d'eaux pluviales des bâtiments agricoles	en interne						
Communication	en interne						
Etude de faisabilité de la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux	15 000 €	30 000 €	15 000 €	60 000 €	30 000 €	18 000 €	12 000 €
ANIMATION	54 000 €	54 000 €	54 000 €	162 000 €	97 200 €	32 400 €	32 400 €
TOTAL	92 850 €	107 850 €	92 000 €	292 700 €	162 550 €	71 610 €	58 540 €

Plan prévisionnel de financement du volet milieu aquatique sur le Gastard

	2026	2027	2028	TOTAL (€TTC)	Agence de l'Eau Loire Bretagne	CD53	Région Pays de la Loire	CCE
Actions Gastard	37 400 €	45 750 €	50 000 €	133 150 €	66 575 €	26 630 €	13 315 €	26 630 €
Suivis biologiques	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	7 500 €	3 000 €	1 500 €	3 000 €
Animation	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	18 000 €			12 000 €
TOTAL	52 400 €	60 750 €	65 000 €	178 150 €	92 075 €	29 630 €	14 815 €	41 630 €

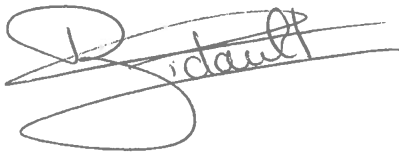
Plan prévisionnel de financement du volet lutte contre l'érosion

	2026	2027	2028	TOTAL HT	Agence de l'Eau Loire Bretagne	CCE
Etude érosion (alternant/stagiaire)	5 000 €	- €	- €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Travaux d'aménagements hydraulique douce	5 000 €	15 000 €	15 000 €	35 000 €	17 500 €	17 500 €
Créations de talus / plantation haies/mares						
Animation	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	18 000 €	12 000 €
TOTAL	20 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €	38 000 €	32 000 €

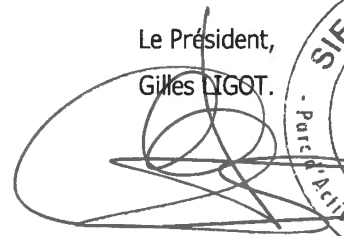
- **AUTORISE** M. le Président à signer un « accord de territoire » avec les divers partenaires, intégrant le programme d'actions pluriannuel ci-dessus, pour la période 2026-2028
- **AUTORISE** M. le Président à inscrire les crédits budgétaires correspondants
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions, et notamment à établir un dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux sur terrains privés via une procédure simplifiée rendue possible par la Loi Warsmann.

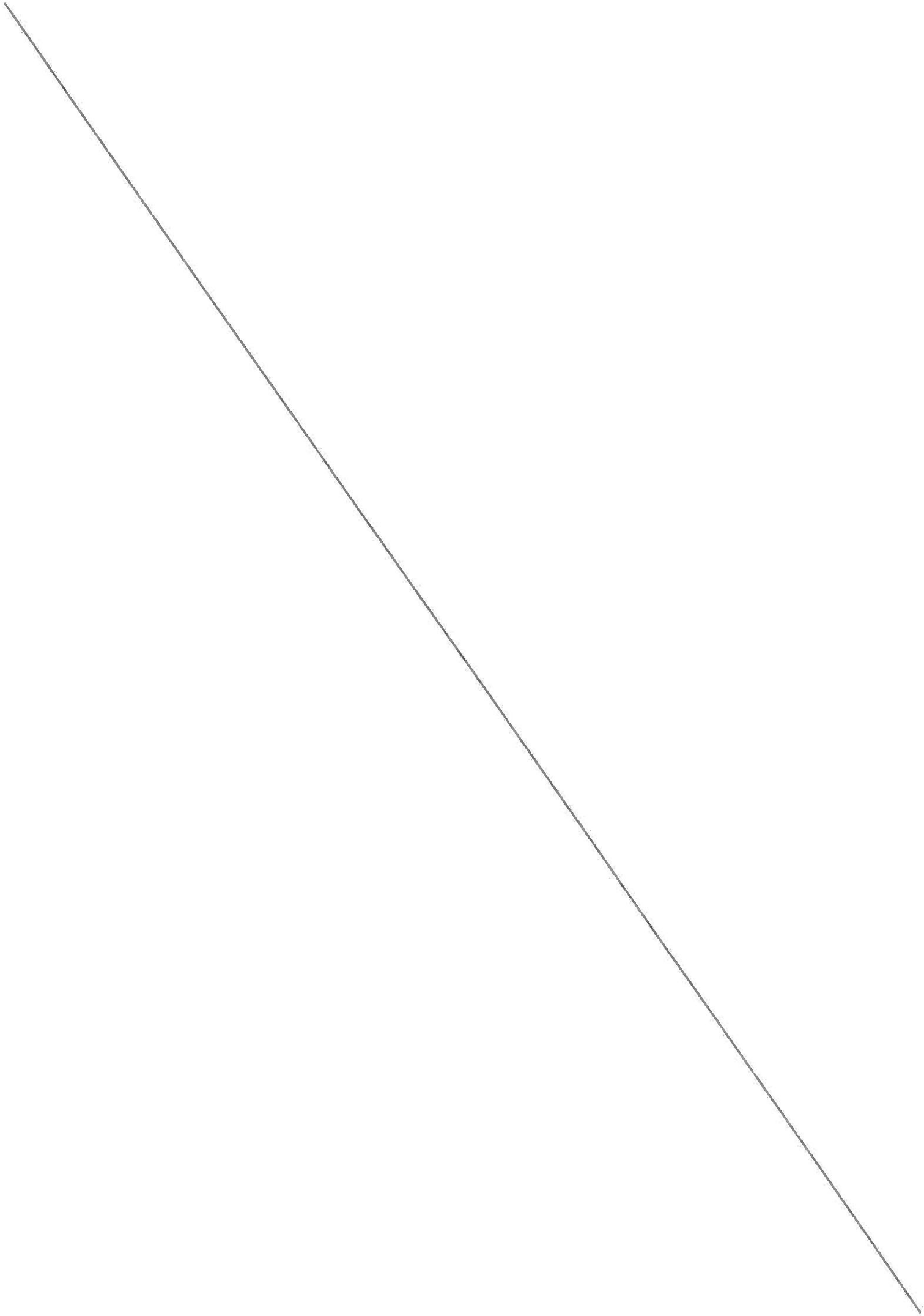
*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-103

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE :
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable,

CONSIDERANT le programme de travaux approuvé par le Conseil d'exploitation en 2022, qui prévoit 1% de renouvellement de réseau par an

CONSIDERANT les crédits disponibles au budget 2025,

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 15 Septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la réalisation des travaux présentés dans le tableau ci-après ainsi que le plan de financement :

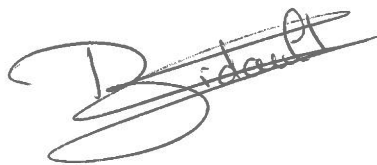
	Coût €HT	Conseil départemental 53 (30%)		CC de l'Ernée (70%)
Réhabilitation de la conduite d'eau potable rue d'Artois	25 000 €	30%	7 500 €	17 500 €

→ **AUTORISE** M. le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne,

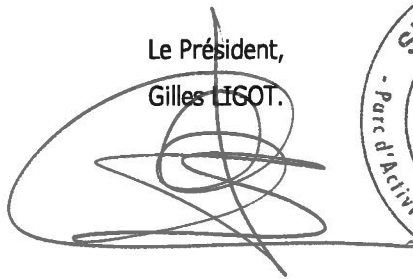
→ **AUTORISE** M. le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la concrétisation des projets.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-104

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ATTRIBUTION D'AIDES A L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2022-097 en date du 05 juillet 2022 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement des bibliothèques communales,

CONSIDERANT les demandes de soutien financier déposées par diverses communes au titre de l'année 2025 comme suit :

Commune	Objet	Fournisseur	TOTAL HT	Aide sollicitée
St Pierre des Landes	Tour à livre – bacs à albums – table pliante	Manutan collectivités	1 418.62 €	709 €
Montenay	Rayonnage Store à bande verticale	DPC Mériennes	6 767.77 €	2 000 €
La Baconnière	Chaises, poufs, chariot, dalles LED	Wesco, Ferron, Manutan collectivités, FrankeL et Darty	1 748.15 €	874 €
TOTAL				3 583 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ DECIDE d'attribuer des aides financières dans la limite de 50% du coût HT des investissements, plafonnée à 2 000 € aux communes suivantes :

-Commune de St Pierre des Landes : 709 €

-Commune de Montenay : 2 000 € (plafond)

-Commune de la Baconnière : 874 €

→ PRECISE que le montant du fonds de concours attribué pour chacune des communes n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la commune.

→ PRECISE que les subventions seront versées après livraison et sur justificatifs des factures acquittées.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-105

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLITIQUE CULTURELLE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE, MAYENNE CULTURE ET LA DRAC DES PAYS DE LA LOIRE POUR LA PERIODE DU 01/09/2025 AU 31/08/2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT le soutien du Conseil Département dans la réalisation de ces actions,

CONSIDERANT le plan de financement des actions culturelles de la Communauté de communes pour la période 2025-2026 :

Convention partenariale EPCI CCE – Mayenne culture - 2024-2025		
	Soutien financier	
Saison culturelle	70 000 €	Aide au fonctionnement - montant fixe et maximal
Saison culturelle + 1 ou services connexes minimum	22 000 €	Aide au projet pour la coordination des parcours culturels pour les habitants (transversalité des actions)
Ecole de musique et de théâtre	43 000 €	Aide au fonctionnement
Réseau lecture	10 911 €	Aide au fonctionnement + aide au projet (aide au schéma de lecture publique + aide à la programmation architecturale et fonctionnelle du Pole culture de l'Ernée + contrat départemental lecture)
SOUS TOTAL	145 911 €	
Saison culturelle	6 400 €	Aide au projet à éducation artistique et culturelle des collégiens. Aide versée et/ou montant ré-évaluée en fonction du nombre de classes inscrites chaque rentrée

CONSIDERANT la convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée, Mayenne Culture (chef de file) et la DRAC Pays de la Loire jointe en annexe,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 28 avril 2025

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des VP en date du 09 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** le tableau des financements des actions culturelles de la Communautés de communes pour la période 2025-2026,

→ **APPROUVE** la convention partenariale tripartite à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée, Mayenne Culture et la DRAC Pays de la Loire pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026

→ **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier

→ **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

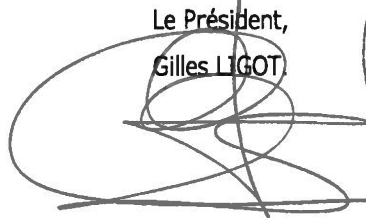
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-106

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CULTUREL POLYVALENT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 ;

VU la délibération DL-2018-181 du Conseil Communautaire en date du 24/09/2018 portant création d'un emploi de bibliothécaire intercommunal à temps non complet,

VU la délibération DL-2019-147 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2019 créant un poste d'assistant administratif à temps non complet (17h50 par semaine) pour l'Ecole de Musique et de Théâtre de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la nécessité de créer une dynamique de transversalité au sein du pôle culturel, lieu hybride entre la musique, la lecture et le cinéma,

CONSIDERANT l'avis favorable du CST en date du 7/07/2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9/09/2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16/09/2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la suppression du poste de bibliothécaire intercommunal à temps non complet et du poste d'assistant administratif à temps non complet au sein de l'Ecole de Musique à compter du 1/09/2025,

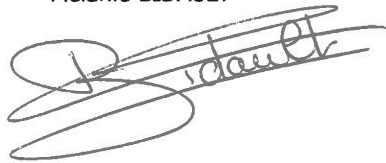
→ **APPROUVE** la création d'un poste d'agent culturel polyvalent, à compter du 1/10/2025 selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Grade de recrutement :
 - Filière administrative, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ CHARGE M. le Président de la mise en œuvre de la présente décision

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LISOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-107

Date de convocation : 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 ;

CONSIDERANT la nécessité de réorganiser les services de la Communauté de communes de l'Ernée en vue d'optimiser son fonctionnement,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7/07/2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9/09/2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16/09/2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

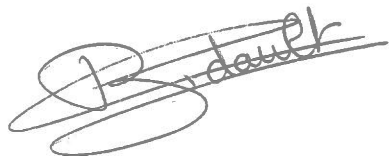
→ **APPROUVE** la création d'un poste de directeur de l'environnement et cadre de vie, à compter du 1/10/2025 selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Grade de recrutement :
 - Filière administrative, catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux,
 - Filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

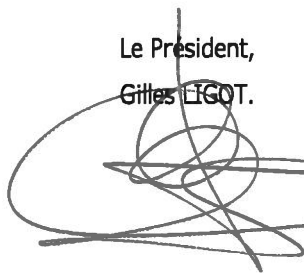
→ **CHARGE** M. le Président de la mise en œuvre de la présente délibération

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

**La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT**



**Le Président,
Gilles LIGOT.**



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-108

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DIRECTION SERVICES A LA POPULATION : CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,

CONSIDERANT la nécessité de réorganiser les services de la Communauté de communes de l'Ernée en vue d'optimiser son fonctionnement,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 7 juillet 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

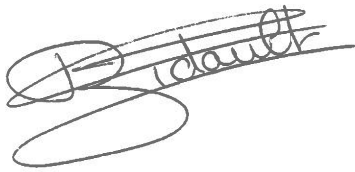
→ **APPROUVE** la création d'un poste de directeur des services à la population, à compter du 1^{er} octobre 2025 selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Grade de recrutement :
 - Filière administrative, catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux,
 - Filière sociale, catégorie A, cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des conseillers territoriaux socio-éducatifs
- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** M. le Président de la mise en œuvre de la présente décision

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-109

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE BAINADE A TEMPS NON COMPLET EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'optimisation de l'organisation du service de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste de maître-nageur sauveteur ou de surveillant de baignade pour la période du 1/01/2026 au 31/12/2026, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (17 heures 30 par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des Educateurs des Activités Physiques et Sportive (catégorie B) ou dans le cadre d'emploi des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris.

- L'agent contractuel assurera les fonctions de maître-nageur sauveteur ou surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

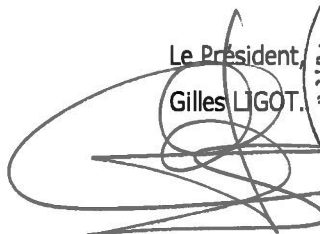
→ CHARGE M. le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-110

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**AQUAFITNESS DE L'ERNEE : PROLONGATION DE L'OUVERTURE DU POSTE D'AGENT CREE SUR
LA BASE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DL-2025-050 en date du 11/03/2025 créant un poste d'agent d'accueil à temps non complet au sein de l'AquaFitness de l'Ernée pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'accompagnement des usagers dans le cadre de la mise en place d'une billetterie en ligne, sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

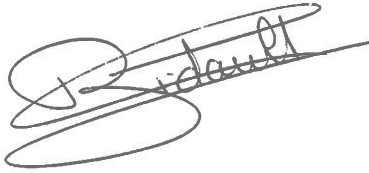
→ **APPROUVE** l'ouverture du poste d'agent d'accueil, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 octobre 2025, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (9 heures 20 minutes par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris.
- L'agent contractuel aura la charge d'accompagner les usagers de l'AquaFitness dans le cadre de la mise en place d'une billetterie en ligne,

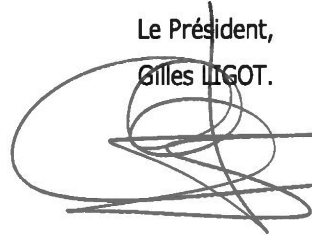
→ CHARGE M. le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-111

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1,

VU l'avis favorable du CST en date du 18/09/2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pérenniser l'organisation et le fonctionnement de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 9/09/2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 16/09/2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **APPROUVE** la création d'un poste d'agent d'accueil au sein de l'AquaFitness de l'Ernée, à compter du 1/11/2025, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (9 heures 20 minutes par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)

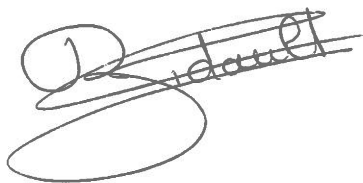
A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales.

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris

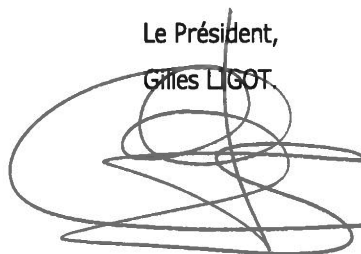
→ **CHARGE M. le Président** de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-112

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2025

Le Conseil Communautaire,

VU l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant le mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

VU les articles L. 2336-3 et suivants du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de calcul et de répartition du FPIC,

VU l'article 241 de la loi de finances initiale pour 2024 qui a donné une valeur pluriannuelle aux délibérations de répartition dérogatoire du FPIC,

VU le courrier de notification de Madame la Préfète de la Mayenne en date du 27 août 2025 relatif au FPIC et sa répartition entre la Communauté de communes de l'Ernée et les communes membres pour l'exercice 2025,

Vu la délibération DL-2024-142 du 22 octobre 2024 adoptant un pacte fiscal et financier,

CONSIDERANT que le pacte financier et fiscal prévoit la mise en œuvre de différents dispositifs à compter de 2025, dont une solidarité horizontale entre les communes au travers du FPIC,

CONSIDERANT le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

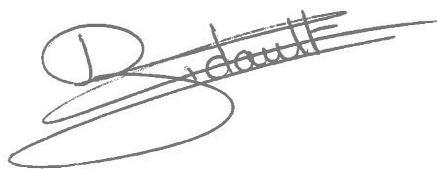
Contre :0

→ **DECIDE** de retenir le régime dérogatoire libre pour une répartition du FPIC 2025 en prenant en compte, en ce qui concerne la répartition entre les communes membres les critères suivants :

- Critère potentiel financier par habitant : 90 %
- Critère effort fiscal : 10 %

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025 DL-2025-113

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMMUNAUTAIRE : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPARATION PAR LA COMMUNE DE JUVIGNÉ

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'article L 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la mise à disposition du matériel entre un EPCI et ses communes membres,

VU la délibération n°DL-2024-059 du 16 avril 2024 approuvant le règlement de mise à disposition des matériels communautaires auprès des communes et des associations du territoire ainsi que la convention à intervenir,

CONSIDERANT la convention de mise à disposition de matériel signée le 27/9/2024 entre la CCE et l'association du Comité des fêtes de Juvigné dont 3 barnums sur la période du 4 au 9 décembre 2024 pour l'organisation du marché de Noël sur la commune de Juvigné,

CONSIDERANT que de fortes rafales de vent survenues au cours du Week-end du 7-8 décembre 2024 ont endommagé une partie d'un barnum dont les réparations se sont élevées à 700,65 € TTC,

CONSIDERANT l'article 7 des dispositions financières de la convention signée entre la CCE et l'association, exposant que l'emprunteur s'engage, en cas de détérioration ou destruction de matériels, à rembourser à la Communauté de communes, le coût de la remise en état ou la valeur de remplacement du matériel,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Juvigné de se substituer à l'association du Comité des fêtes de Juvigné pour le remboursement des réparations à la Communauté de Communes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

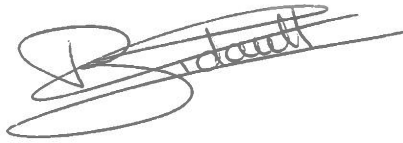
Contre :0

→ **ACCEPTE** le remboursement par la commune de Juvigné, des frais de réparation d'un barnum, prêté à l'association du Comité des Fêtes de Juvigné, pour un montant de 700,65 €,

→ **AUTORISE** M. le Président à procéder au recouvrement de cette somme à l'article 7588 sur le budget principal.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,
Mélania BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-114

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET PRINCIPAL : APUREMENT D'UN COMPTE D'IMMOBILISATION FINANCIERE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis le 13 mai 2025, assorti de recommandations à l'attention de la Communauté de communes,

CONSIDERANT les incohérences relevées entre l'état de l'actif tenu chez le compte public et l'inventaire tenu par l'ordonnateur portant entre autres sur le compte 2748 (prêts) d'un montant de 25 622,47 € lequel compte n'apparaît pas sur l'inventaire de l'ordonnateur,

CONSIDERANT le rapport de présentation au Conseil Communautaire mentionnant entre autres une antériorité de plus de 20 ans de cette écriture,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **ACCEPTE**, au titre d'une régularisation, de transformer le compte 2748 (prêts) par le compte 20421 (subvention d'équipement aux personnes de droit privé) pour un montant de 25 622,47 € sur le budget principal

→ **PRECISE** que le bien créé à cet effet sur le compte 20421 au titre de cette régularisation fera l'objet d'un amortissement exceptionnel sur 1 an, soit en totalité sur l'exercice 2025

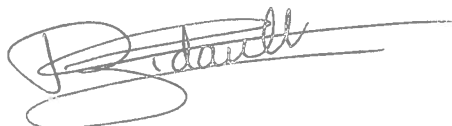
→ **CHARGE** M. le Président de procéder aux écritures de régularisations nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

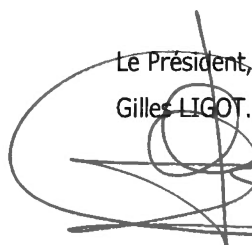
Pour extrait conforme,

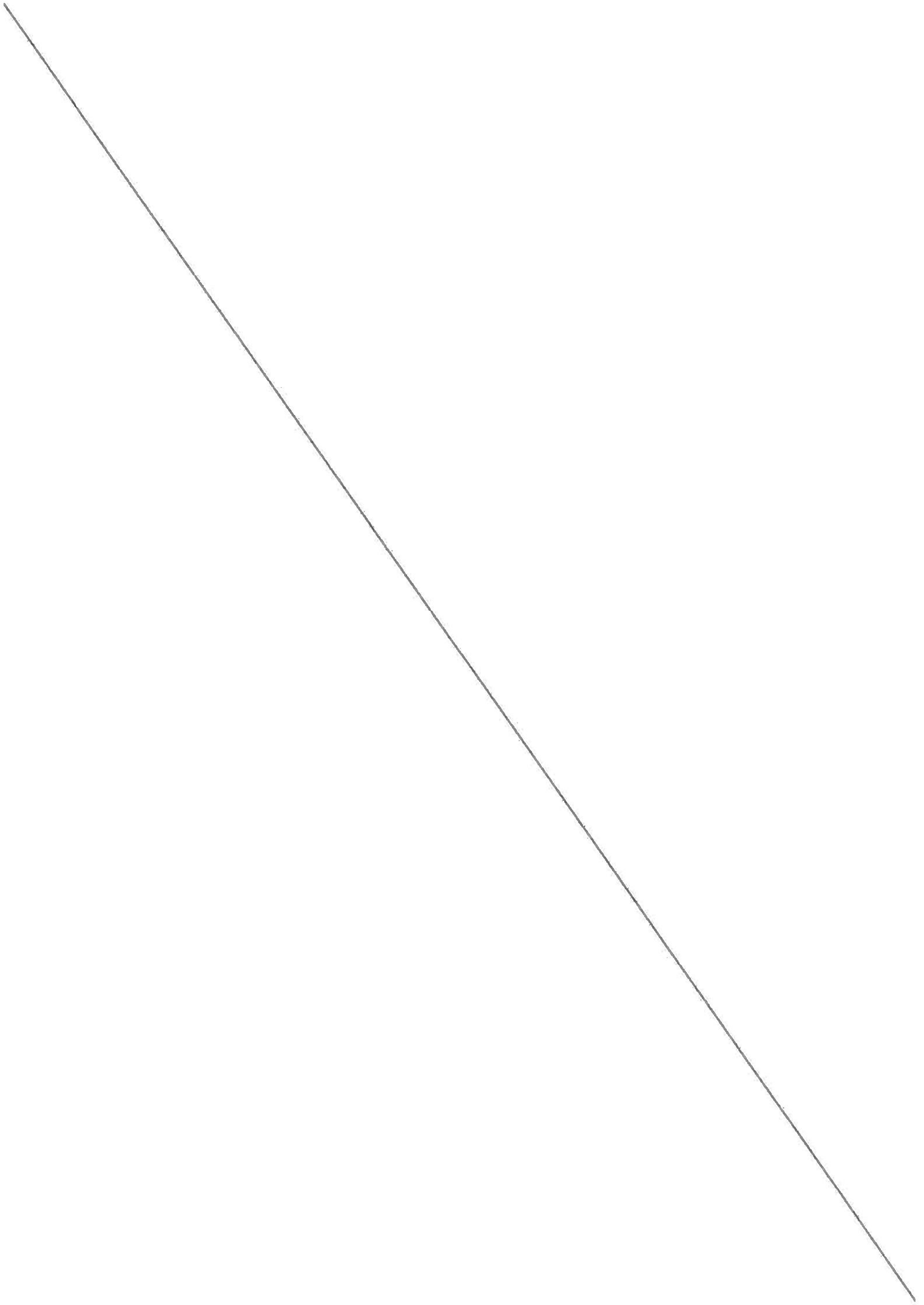
La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 23 septembre 2025
DL-2025-115

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-trois septembre à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES,, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h18), Florian BOUILLE, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était supplée : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX,

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, M. Paul GARNIER, M. Gervais HAMEAU

Absents non excusés : Mme Aude LEZORAINE, M. Constant BUCHARD, M. Olivier ALLAIN,

Secrétaire de séance : Mme Mélanie BIDAULT

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2025 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2025 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2024,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 9 septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :35

Abstention :0

Pour :35

Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2025 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

→ **Section de fonctionnement**

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023/01	Virement à la section d'investissement	-52 020,00	
011	615228/61	Entretien et réparations bâtiments	-22 800,00	
011	6262/01	Frais de télécommunications	-6 000,00	
65	65121/01	Rémunérations stagiaires	2 000,00	
65	65313/020	Cotisations retraite Elus	14 300,00	
65	6542/61	Créances éteintes	6 500,00	
65	657363/420	Subvention au CIAS	20 000,00	
65	65748/510	Subvention association AURA	52 020,00	
65	65811/01	Droit d'utilisation - informatique en nuage	6 000,00	
74	74718/420	Subvention Etat - Complément France Services		20 000,00
Total section de fonctionnement			20 000,00	20 000,00

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021/01	Virement de la section de fonctionnement		-52 020,00
204	20421/01	Subvention d'équipement aux personnes de droit privées (régul. Écriture)	25 622,47	
27	2748/01	Prêts (régularisation écriture)		25 622,47
23	2318/01	Autres immobilisations corporelles	62 676,54	
23	2318/01	Autres immobilisations corporelles		62 676,54
Total opérations non individualisées			88 299,01	36 279,01

Opération 83 : documents d'urbanisme

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031/510	Etude (prestation AURA)	-52 020,00	

Total section d'investissement			36 279,01	36 279,01
--------------------------------	--	--	-----------	-----------

BUDGET ANNEXE « ZAE TRANSFEREES »

→ Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	31 036,70	
011	605	Travaux viabilisation (ZA PM Curie) - complément	19 998,45	
70	704	Travaux (remboursement) - annulation		-70 000,00
70	7015	Vente de terrains aménagés (complément ZA MP Curie + vente ZA la Mission)		31 036,70
75	757341	Subvention commune Ernée		89 998,45
Total section de fonctionnement			51 035,15	51 035,15

→ Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		31 036,70
16	168751	Autres dettes (avances remboursables)	31 036,70	
Total section d'investissement			31 036,70	31 036,70

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	11 249,18	
042	6811	Dotations aux amortissements	452,82	
042	777	Reprise subventions		644,00
042	722	Travaux en régie		11 058,00
Total section d'exploitation			11 702,00	11 702,00

→ Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		11 249,18
040	139111	Reprise subventions	644,00	
040	2315	Travaux en régie	11 058,00	
040	28031	Amortissements		103,08
040	28131	Amortissements		76,51
040	28153	Amortissements		273,23
Total section d'investissement			11 702,00	11 702,00

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	1 062,00	
042	777	Reprise subvention		1 062,00
Total section d'exploitation			1 062,00	1 062,00

→ Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		1 062,00
040	13913	Reprise subventions	1 062,00	
Total section d'investissement			1 062,00	1 062,00

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Mélanie BIDAULT



Le Président,
Gilles LIGOT.

